

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160504-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 4

OBJET : Les Jardins de la Culture : aménagement du site et des abords des espaces extérieurs : constitution du groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre - INFORMATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 mai 2016, la Commission 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 mai 2016 et la Commission 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 avril 2016.

Les Jardins de la Culture représentent un espace culturel ambitieux, dont les aménagements extérieurs participent au fonctionnement et au rayonnement du territoire.

Conscient des enjeux liés à ces aménagements, Riom Communauté et la ville de Riom souhaitent harmoniser les aménagements qui seront faits, en prenant un seul maître d'œuvre pour concevoir la totalité des espaces, et pour conduire les travaux du jardin à l'intérieur du couvent.

I – Programme d'aménagement : synthèse.

L'aménagement des espaces extérieurs fait l'objet d'un programme d'aménagement portant sur les espaces suivants :

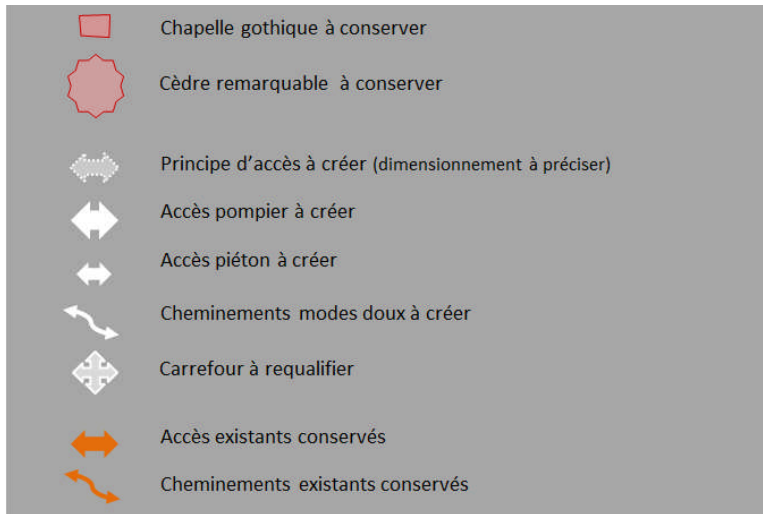
- Jardin du couvent,
- Faubourg de la Bade, au droit du couvent,
- Rue Pierre Mazuer, au droit du couvent et du Pré Madame,
- Verger du couvent.

Les objectifs du programme lié aux espaces extérieurs sont les suivants :

- Conférer une meilleure lisibilité et mise en valeur du futur site créé (Pré Madame, faubourg de la Bade) ;
- Intégrer les changements de pratique au niveau des espaces publics qui seront induits par le nouveau site (accès au parking souterrain rue Mazuer notamment) ;
- Profiter des opportunités foncières générées par le projet pour créer du lien inter-quartier et une offre d'espaces verts à proximité du centre-ville (verger en contrebas de la rue Mazuer, couplé à l'espace vert communal du lotissement du clos vert).

COMMUNE DE RIOM

Le schéma programmatique de ces espaces est le suivant :



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160504-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

1 l'entité « Jardins de la Culture »

Contraintes : conservation de la lecture de l'enceinte du couvent du côté faubourg de la Bade (arasement du mur à 1 m possible). Des ouvertures visuelles et fonctionnelles, à définir, sont toutefois permises (ABF).

Conservation du portail d'entrée sur le site et des murs d'enceinte est et nord qui devront être restaurés (ABF).

Fonctions souhaitées : espace de mise en valeur des équipements des Jardins de la Culture et de prolongation des activités organisées par ces derniers sur les extérieurs.

Limitation au strict minimum des déplacements motorisés et du stationnement au sein du site (livraison, Personnes à Mobilité Réduite, service...). A ce titre, une concertation avec les maîtrises d'œuvre des équipements sera organisée.

Ouverture du site 24 h / 24 h (pas de fermeture nocturne). Toutefois, la fermeture ponctuelle du site devra pouvoir être réalisée (expositions à protéger en période nocturne, etc.)

Ambiances souhaitées : deux ambiances sont à décliner dans les deux espaces déterminés du site (espace « Mise en scène » et espaces « Calme »).

Souhait d'une présence de l'eau au sein de ce site (fontaine, bassin, parcours d'eau en rigole...)

2 L'espace « mise en scène »

Contraintes : conservation ou reconstitution de l'alignement d'arbres situés le long du mur d'enceinte sud (ABF). En cas de reconstitution, les essences pourront être différentes.

Fonctions souhaitées : **à terme** : mise en valeur des équipements publics, organisation d'activités en lien avec ces équipements (lectures publiques, expositions, concerts, installations ludiques temporaires... (aménagement type théâtre de verdure).

En phase provisoire : emprises de chantier pour la réalisation des divers équipements, ne compromettant pas la valorisation des éléments en place conservés dans le projet final.

Adaptations possibles : les fonctions souhaitées pouvant nécessiter une ambiance calme (lecture publique...) pourront être prévues dans l'espace n°3. Ceci sous réserve d'une évaluation des contraintes sonores existantes au niveau de l'espace « mise en scène » (Faubourg de la Bade, etc.)

Ambiance souhaitée : création d'un discours capable de conférer une identité homogène au site malgré les constructions architecturales variées. Dans le même temps, neutralité suffisante pour permettre l'exercice d'activités diverses dans des configurations multiples. Aménagement préservant les vues sur les divers équipements depuis cet espace de mise en scène et depuis le faubourg (hauteurs des plantations...). Simplicité et modernité du traitement.

Confort acoustique au regard de l'ouverture sur le faubourg de la Bade

3 L'espace « calme »

Contraintes : conservation du cèdre et de la chapelle néo-gothique, sans usage (sécurisation et mise en valeur ; pourrait intégrer les branchements nécessaires à l'alimentation du site en électricité, eau, etc. et éventuellement le stockage de mobilier du parc).

Fonctions souhaitées : détente, lecture, sieste, éventuelles animations nécessitant un espace calme...

Zones ombragées l'été et exposées au soleil d'hiver pour que cet espace puisse être investi en toutes saisons. Espaces d'isolement mais aussi de « convivialité restreinte » (sièges conversation, etc...).

Ambiance souhaitée : espace mémoire des lieux, souvenir de cet espace caché, fermé et de ce qu'il abritait dans ses jardins (cultures vivrières...).

4 Faubourg de la Bade

Contraintes : conservation d'un double sens de circulation automobile (le stationnement pouvant être supprimé au droit du site du couvent et restitué en tout ou partie sur la rive sud du faubourg). Maintien d'un arrêt de bus et d'un stationnement minute côté couvent.

Création d'un stationnement minute côté commerces.

Façade de défense incendie du cinéma positionnée sur le faubourg de la Bade. Maintien d'une cohérence à l'échelle du faubourg dans son entier.

Fonctions souhaitées : espace de mise en valeur du projet des Jardins de la Culture dont il constitue l'accès principal.

Ambiance souhaitée : « il se passe quelque chose ici » tout en préservant la cohérence d'une future entrée de ville dans sa globalité (place des Martyrs de la Résistance et interface avec le boulevard notamment, qui seront traités ultérieurement, en lien avec la friche de la Maison d'arrêt).

5 Rue Pierre Mazuer

Contraintes : conserver son rôle (et l'ambiance associée) de limite entre les espaces ouverts des jardins au nord et l'espace bâti urbain au sud (ABF).

Conserver / restaurer les murs de soutènement existants (ABF).

Maintien du double sens (sauf proposition différentes des maîtres d'œuvre à l'issue de l'étude générale du plan de circulation à l'échelle de l'îlot).

Conservation d'une possibilité de stationnement occasionnel des véhicules en lien avec les programmations de la saison culturelle d'été « Eclats de Fête » (camions des artistes...).

Fonctions souhaitées : desserte du parking de 82 places de la médiathèque et du cinéma. Cela implique notamment d'envisager la modification du carrefour donnant sur le boulevard pour sécuriser son fonctionnement.

Circulation piétonne sécurisée, dans l'optique d'une augmentation sensible du trafic automobile, permettant de rejoindre l'accès au verger et au cheminement du boulevard Chancelier de l'Hospital.

Maintien de possibilités de stationnement, la priorité étant donnée aux circulations piétonnes.

Ambiance souhaitée : identique à l'actuelle mais plus sécurisée pour les piétons.

6 l'espace « verger »

Contraintes : conserver tous les végétaux de valeur (fruitiers comme ornementaux).

Préserver l'intimité des habitations riveraines.

Accessibilité vers la rue Pierre Mazuer qui apparait impossible à réaliser selon les normes en vigueur.

Fonctions souhaitées : promenade, détente, pique-nique, cueillette, jeux, continuité modes doux entre le quartier de Planchepaleuil et la « ville haute ». Ouverture du site 24 h / 24 (pas de fermeture nocturne).

Ambiance souhaitée : champêtre.

II Maitrise d'œuvre : groupement de commande

Le tableau ci-dessous détaille les estimations des différents espaces à aménager, ainsi que les maitrises d'ouvrage, et les parts d'études confiées au maitre d'œuvre:

| Site | Estimation du montant des travaux (en € TTC) | Maitre d'ouvrage | Maitrise d'œuvre Tranche ferme | Maitrise d'œuvre Tranche conditionnelle |
|---------------------------|---|-------------------------|---------------------------------------|--|
| Enceinte du couvent | 885 000 | Riom Co | Etudes et travaux | |
| Faubourg de la Bade | 270 000 | Riom | APS/APD | PRO/DET/ACT/AOR |
| Rue Pierre Mazuer | 265 000 | Riom | APS/APD | PRO/DET/ACT/AOR |
| Verger associé au couvent | 250 000 | Riom | APS/APD | |

Il est donc proposé de constituer un groupement de commande entre Riom Communauté et la ville de Riom pour la maitrise d'œuvre des espaces extérieurs.

La convention constitutive du groupement désigne la Ville de Riom comme coordonnateur. Elle sera donc chargée d'organiser toute la procédure de consultation et chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera son marché à hauteur de ses propres besoins.

COMMUNE DE RIOM

Les marchés de maîtrise d'œuvre étant inférieurs à 209 000 € HT, la signature de la convention de groupement de commandes entre dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibération du 24 mars 2016. La part de Riom est estimée à 14 000 €HT, pour la tranche ferme. A noter que l'estimation de part en tranche conditionnelle s'élève à environ 27 000 €, mais il est envisagé à ce stade de conduire cette part de maîtrise d'œuvre en interne.

Le Conseil Municipal est invité à :
- prendre acte du lancement de l'opération

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL